

Fiche de données de sécurité

Xstatic

Fiche de données de sécurité datée du 25/08/2025,
version 1 Date d'impression : 28/08/2025

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom commercial : Xstatic

Code FS : MB1465

Description chimique : Produit à base de tensioactifs et d'émulsifiants.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée :

Utilisations industrielles et utilisations de produits phytopharmaceutiques et/ou de traitements agrochimiques Restrictions d'utilisation :

Inconnu

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant, de l'importateur ou de toute autre partie responsable du produit chimique

Fournisseur :

La compagnie Aquatrols

1273 Imperial Way, Paulsboro, NJ 08066 - États-

Unis Téléphone : +1 856 537 6003 Télécopieur :

+1 856 537 6018

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : info@aquatrols.com

Numéro de téléphone d'urgence

CHEMTREC - Téléphone : +1 800 424 9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Conformément au SGH et au sens du 29 CFR 1910.1200 (OSHA)

Le produit n'est pas classé comme dangereux selon la norme de communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Éléments de l'étiquette

Suivant le SGH et au sens du 29 CFR 1910.1200 (OSHA)

Pictogrammes de danger :

Aucun

Énoncés de danger

:

Aucun Mises en

garde :

Aucune

Dispositions

spéciales :

Aucun

Ingrédient(s) dont la toxicité aiguë est

inconnue : Aucun.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substances
N.A.

Mélanges
Composants dangereux au sens du 29 CFR 1910.1200 et de la classification connexe :
Aucune.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Description des mesures
nécessaires En cas de contact
avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincez immédiatement à l'eau abondamment et consultez un médecin.

En cas d'ingestion :

Ne provoquez en aucun cas des vomissements. OBTENEZ UN EXAMEN MÉDICAL IMMÉDIATEMENT.

En cas d'inhalation :

Transportez la victime à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et
retardés Aucun

Indication de soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire

Traitement :

Aucun

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Média d'extinction approprié
: Eau.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Milieu d'extinction inapproprié :

Inconnu.

Dangers particuliers découlant du produit chimique

N'inhalez pas les gaz d'explosion et de
combustion. Le brûlage produit une épaisse
fumée.

Produits de combustion

dangereux : Aucun

Propriétés explosives : N.D.

Propriétés oxydantes : N.D.

Équipement de protection spécial et précautions pour les
pompiers Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Celle-ci ne doit pas être
rejetée dans les drains.

Déplacez les contenants non endommagés de la zone à risque immédiat si cela peut être fait en
toute sécurité.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence Portez de l'équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en lieu sûr.
Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.
Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage
Laver abondamment à l'eau.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.
Ne pas utiliser sur de grandes surfaces dans des locaux où il y a des occupants.
Voir aussi la section 8 pour l'équipement de protection recommandé.
Conseils sur l'hygiène générale du travail :
Ne mangez ni ne buvez pendant le travail.
Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Matériaux incompatibles :
Aucun en particulier.
Consignes concernant les locaux d'entreposage : Ventilation adéquate de l'aire de travail.
Emballage suggéré :
Fûts en plastique/GRV
Température d'entreposage :
Conserver à température ambiante.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle
Aucune limite d'exposition professionnelle disponible Contrôles techniques appropriés :
Aucun
Mesures de protection individuelle Protection des yeux :
Non nécessaire pour une utilisation normale.
Protection de la peau :
Aucune précaution particulière ne doit être prise pour une utilisation normale.
Protection des mains :
Les gants de protection contre les produits chimiques ne devraient pas être nécessaires lors de la manipulation de ce matériau. Conformément à la pratique générale d'hygiène pour tout matériau, le contact avec la peau doit être minimisé.
Protection respiratoire :
Utilisez une protection respiratoire lorsque la ventilation est insuffisante ou que l'exposition est prolongée, choisissez un équipement approuvé par le NIOSH/MSHA.
Dangers thermiques :
Aucun

Fiche de données de sécurité

Xstatic

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques :
Apparence et couleur :	Liquide, jaune pâle	--	--
Odeur :	Léger	--	--
Seuil d'odeur :	N.D.	--	--
pH :	4.6 - 5.6	--	(99/1 : Eau/Produit)
Point de fusion / point de congélation :	--	--	--
Viscosité cinématique :	N.D.	--	--
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	>100 °C (>212 °F)	--	--
Inflammabilité solide/gazeuse :	N.D.	--	--
Limites supérieures ou inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :	N.D.	--	--
Densité de vapeur :	N.D.	--	--
Point d'éclair :	> 100 °C (>212 °F)	--	--
Taux d'évaporation :	N.D.	--	--
Pression de vapeur :	N.D.	--	--
Densité relative :	0.97 - 1.09	--	--
Solubilité dans l'eau :	Soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.D.	--	--
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.	--	--
Température d'auto-inflammation :	N.D.	--	--
Décomposition Température :	N.D.	--	--
Viscosité :	880 cSt	--	40 °C (104 °F)
Miscibilité :	N.D.	--	--
Solubilité des matières grasses :	N.D.	--	--
Conductivité :	N.D.	--	--
Propriétés pertinentes des groupes de substances	N.D.	--	--

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Stable dans des conditions

MB1465/1

Page n. 4 de 14

Fiche de données de sécurité

Xstatic

normales Stabilité chimique
Stable dans des conditions
normales Possibilité de réactions
dangereuses
Stable dans des conditions
normales Aucun

Fiche de données de sécurité

Xstatic

Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

Matériaux

incompatibles

Bases solides

Combustibles

puissants

Produits de décomposition dangereux

Inconnu.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les effets
toxicologiques N.D.

Renseignements toxicologiques sur le produit :

a) toxicité aiguë

Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

DL50 Oral Rat > 2000 mg/kg - source : D'après les composants.

b) corrosion/irritation

cutanée Non

classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

Irritation cutanée : Les contacts répétés et prolongés peuvent causer une légère irritation.

c) lésions oculaires graves ou

irritations Non classées

Les critères de classification ne sont pas respectés.

Irritation oculaire : Les contacts répétés et prolongés peuvent causer une légère irritation.

d) sensibilisation respiratoire ou

cutanée Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

e) mutagénicité des

cellules

germinales Non

classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

f) cancérogénicité

Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

g) toxicité pour la

reproduction

Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

h) STOT-exposition

unique Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

i) Exposition répétée à

STOT Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

j) Risque d'aspiration

Non classé

Les critères de classification ne sont pas respectés.

Renseignements toxicologiques sur les principales substances
présentes dans le produit : S.D.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP
sur les cancérogènes : Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les
monographies du CIRC : Aucune.

Substance(s) répertoriée(s) comme
cancérogène(s) de l'OSHA : Aucune.

Substance(s) répertoriée(s) comme
cancérogène(s) du NIOSH : Aucune.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Information écologique du mélange :

a) Toxicité aiguë

aquatique :

Données non
disponibles.

Persistance et dégradabilité

Information écologique du mélange :

Biodégradabilité : Données non
disponibles

Potentiel de bioaccumulation

Information écologique du mélange :

Bioaccumulation : Données non
disponibles

Mobilité dans le sol

Information écologique du mélange :

Mobilité dans le sol : Données non
disponibles

Autres effets indésirables

Aucun

Utiliser selon des critères de bonnes pratiques industrielles, en évitant la dispersion du produit
dans l'environnement.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement et d'élimination des déchets

Si possible, récupérer le produit conformément à la réglementation locale.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

- 14.1. Numéro UN
Non classé comme dangereux au sens du règlement sur les transports.
- 14.2. Appellation réglementaire
propre UN Non
réglementé
- 14.3. Classe(s) de danger pour
le transport N.A.
- 14.4. Groupe d'emballage
N.A.

Fiche de données de sécurité

Xstatic

- 14.5. Dangers environnementaux
RIM-Polluant environnemental :
Au
cun polluant marin IMDG :
No
n
- 14.6. Précautions spéciales pour
l'utilisateur N.A.
- 14.7. Transport en vrac selon l'annexe II du MARPOL73/78 et le code GRV N.A.

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis - Règlements fédéraux

TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques

Inventaire de la TSCA : toutes les composantes sont répertoriées sur l'inventaire de la TSCA.

LEP - Loi modifiant et réautorisant le Superfonds

Article 302 - Substances extrêmement dangereuses : aucune substance ne figure sur la liste. Article 304 - Substances dangereuses : aucune substance ne figure sur la liste.

Article 313 - Liste des substances chimiques toxiques : aucune substance ne figure sur la liste. Articles 311/312

Titre III - Non dangereux

CERCLA - Loi sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales globales

Aucune substance répertoriée.

CAA - Loi sur la qualité de l'air

Substances inscrites à la CAA :
Aucune.

CWA - Loi sur l'assainissement de l'eau

Substances inscrites à la CWA :
Aucune.

États-Unis - Règlements spécifiques à l'État Proposition 65 de la Californie

Substance(s) énumérée(s) dans la Proposition 65
de la Californie : Aucune substance répertoriée.

Massachusetts Droit à l'information

Substance(s) énumérée(s) sous Massachusetts Droit de
savoir : Aucune substance répertoriée.

New Jersey Droit à l'information

Substance(s) énumérée(s) dans le New Jersey
Droit de savoir : Aucune substance répertoriée.

Pennsylvanie Droit de savoir

Substance(s) énumérée(s) en Pennsylvanie Droit de
savoir : Aucune substance répertoriée.

Cote du Système d'identification des matières dangereuses (SIGH) :

Fiche de données de sécurité

Xstatic

HEALTH	/ 0
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
PERSONAL PROTECTION	B

* : danger chronique
pour la santé 0 : risque
minimal
1 : danger léger
2 : risque modéré
3 : Danger grave
4 : Risque grave
B : Lunettes de sécurité + gants

Cote de la National Fire Protection Association (NFPA) :



Santé
0 :
Ininflammabi
lité sans
danger
1 : Doit être préchauffé avant que l'inflammation ne se
produise Instabilité
0 : Stable

Réglementation canadienne : Tous les ingrédients en tant que tels ou en tant que groupe chimique sont enregistrés dans la LIS SIMDUT canadien : Non dangereux

Fiche de données de sécurité

Xstatic

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Avis de non-responsabilité :

Le produit doit être entreposé, manipulé et utilisé selon des critères de bonnes pratiques industrielles et selon la réglementation en vigueur. Ce dépliant est offert à titre d'examen et d'orientation seulement. Ce dépliant

Fiche de données de sécurité

Xstatic

complète la fiche technique, mais ne la remplace pas. L'information contenue dans le présent document est fournie au meilleur de notre connaissance au moment de la publication. En raison des différentes façons dont le produit peut être utilisé et de l'interaction possible avec des variables qui ne dépendent pas ou ne sont pas inconnues du fournisseur, nous ne pouvons pas non plus accepter toute responsabilité pour toute perte ou dommage découlant de la manipulation et de l'utilisation de nos produits.

ADR :	Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route.
MANGÉ :	Estimation de la toxicité aiguë
ATEmix :	Estimation de la toxicité aiguë (mélanges)
NCA :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).
CLP :	Classification, étiquetage, emballage.
DNEL :	Aucun niveau d'effet dérivé.
EINECS :	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des Produits chimiques.
HSIG :	Système d'identification des matières dangereuses du CIRC :
	Centre international de recherche sur le cancer
IATA :	Association du transport aérien international.
IATA-DGR :	Règlement sur les marchandises dangereuses par l'Association du transport aérien international (IATA).
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale.
OACI-TI :	Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).
IMDG :	Code maritime international pour les marchandises dangereuses.
INCI :	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt :	Coefficient d'explosion.
CL50 :	Concentration létale pour 50% de la population testée.
DL50 :	Dose létale pour 50% de la population testée.
S.O. :	Sans objet
S.D. :	Aucune donnée disponible
NFPA :	Association nationale de protection contre les incendies
NIOSH :	NTP de l'Institut national de la sécurité et de la santé au travail :
	Programme national de toxicologie
OSHA :	CESE de l'Administration de la sécurité et de la santé au travail :
	Concentration prédite sans effet.
RID :	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.
STEL :	Limite d'exposition à court terme.
STOT :	Toxicité pour certains organes cibles.
TLV :	Valeur limite du seuil.
TWA :	Moyenne pondérée dans le temps

Fiche de données de sécurité

Xstatic